



GT Bilan de la mobilité 2020 des personnels d'enseignement et d'éducation

17 décembre 2020

Le groupe de travail portant sur le bilan de la mobilité 2020 des personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement technique agricole public s'est réuni le 17 décembre 2020 sous la présidence de Xavier Maire, chef du service des ressources humaines. Il était accompagné notamment de Laurent Belleguic, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération, Cédric Montesinos, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération et Angélique Pluta, cheffe de bureau de gestion des personnels contractuels pour le SRH et de Laurence Pers-Philippoux, adjointe à la sous-directrice des établissements, des dotations et des compétences, et Isabelle Sarthou, cheffe du bureau des dotations et des compétences, pour la DGER.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Frédérique Lucas, Franck Cayssials et Annick Pinard.

Xavier Maire indique que le premier bilan des mobilités est présenté ce jour aux organisations syndicales, avant la présentation au comité technique ministériel du 28 janvier 2021, le comité technique ministériel étant seul compétent pour examiner le bilan depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les objectifs de ce groupe de travail sont de dresser un bilan chiffré et qualitatif de la campagne de mobilité, de proposer des pistes d'amélioration et de tracer les perspectives de la prochaine campagne.

Quatre parties seront abordées : contexte, bilan chiffré, évolutions pour la campagne 2021 et calendrier 2021.

Les organisations syndicales regrettent de n'avoir pas eu les documents à l'avance, ce qui les oblige à réagir à chaud sur des propositions découvertes en séance.

Un diaporama est présenté par l'administration (voir le document).

Contexte

La campagne de mobilité 2020 s'est déroulée dans un nouveau contexte :

- un nouveau cadre législatif et réglementaire : loi de transformation de la fonction publique, décret n°2019-1265 sur les lignes directrices de gestion et NS n°2020-31 fixant les lignes directrices de gestion pour les mobilités au MAA,
- de nouvelles règles et le maintien d'une campagne de mobilité des contractuels,
- de nouvelles procédures : information des agents devant obligatoirement participer à la mobilité en décembre-janvier, envoi d'un mail à chaque candidat en février pour vérification de sa candidature, possibilité de saisir l'administration par les représentants syndicaux mandatés (94

mandatements pour situation familiale, sociale et changements de discipline),

- des difficultés imprévisibles : paralysie des systèmes d'information (RenoIRH, application de gestion des moyens DGER) et état d'urgence sanitaire (perturbation du fonctionnement au SRH et à la DGER) avec des conséquences : décalage des résultats, troisième publication, raccourcissement des délais de candidatures pour les contractuels et retard de 3 jours pour la publication des résultats des contractuels.

Les organisations syndicales font état des dysfonctionnements suivants :

- absence de réponse suite à des signalements, réponse différente selon l'interlocuteur,
- absence de liste des postes fléchés pour les concours,
- certains agents n'ont pas reçu leur décompte de points,
- publication des résultats à 17h00 et modification la nuit suivante sans que les agents concernés soient avertis,
- points de stabilité dans le poste pas pris en compte (logiciel défaillant),
- erreurs dans les informations communiquées par l'ENSFEA aux stagiaires,
- la 3^{ème} publication a fait apparaître des postes non prévus auparavant qui auraient pu intéresser d'autres enseignants,
- suivi difficile pour les dernières affectations pendant les congés,
- manque d'anticipation du retour dans l'enseignement des directeurs sous statut d'emploi,
- manque de doctrine pour l'anticipation des départs en retraite et pour le nombre minimum d'heures pour une discipline,

L'administration indique que pour éviter des réponses diverses aux sollicitations multiples, elle a mis en place tardivement une organisation de réponse collective (le porteur de la réponse est le SRH) qui permet d'apporter une réponse efficace et complète.

Elle demande de regrouper les demandes (un mail avec un tableau envoyé à une bal fonctionnelle partagée entre SRH et DGER) et rappelle que si elle étudie toutes les demandes, elle ne donne pas forcément satisfaction à l'agent.

Les agents qui n'ont pas eu communication de leur nombre de points à la date prévue doivent se signaler.

Pour éviter la parution tardive des résultats des concours, intervenue au milieu des mobilités, le calendrier sera modifié en 2021.

Bilan chiffré 2020

Les données sont les suivantes (cf diaporama).

➤ Durant la phase de candidature :

- Une diminution du nombre de déclarations d'intention de mobilité (DIM) pour les PCEA et une stabilité pour les PLPA et les CPE,
- une baisse du nombre de postes publiés (-1,22 % à -7,7%),
- une baisse du nombre de candidatures (-12,3 % à -16,9%),
- une forte déperdition entre DIM et candidatures réelles (seul 1/3 des agents ayant déposé une DIM se sont portés candidats), d'où beaucoup de déçus car le nombre de postes publiés était trop élevé par rapport à la réalité.

➤ Les résultats :

- très peu d'agents ont été mutés à la 3^{ème} publication,

- 130 PCEA mutés (soit -22 %/2019) soit 36,5 % de satisfaction et dont 20,8 % de priorités légales,
- 144 PLPA mutés (soit -2 %/2019) soit 46,9 % de satisfaction et dont 30,5 % de priorités légales,
- 11 CPE mutés (soit -45 %/2019 ce qui représente une forte baisse mais sur un faible effectif) soit 20,4 % de réussite et dont 36,4 % de priorités légales
- 51 demandes de recours ont été adressées au bureau de gestion, essentiellement des demandes d'explication et des sollicitations entre les deux tours. Sur les 10 recours véritables, 7 ont donné lieu à un avis favorable.
- 88 ACEN CDI ont participé à la mobilité des titulaires : 10 ont été maintenus, 48 mutés et 30 sont sans affectation, mais certains ont participé à la campagne des ACEN,
- 192 ACEN CDI ont participé à la campagne des ACEN : 148 ont été maintenus, 44 mutés, 5 ont réussi le concours et 2 sont sans affectation, dont 1 licencié.
- 1099 ACEN CDD ont participé à la campagne des ACEN : 776 ont été maintenus, 61 mutés, 46 ont réussi un concours, 90 sont sans affectation et 126 ont fait vœu de fin de contrat (contre 180 en 2019).

Pour l'administration, seulement 1 % des situations ne sont pas résolues et les points positifs sont :

- un taux d'erreur faible dans la prise en compte des informations communiquées pour le calcul du barème,
- toutes les demandes de vérifications et d'évocations ont été examinées,
- les priorités légales et les barèmes ont été respectés.

Par contre la communication doit être améliorée sur les règles, les calendriers et les résultats.

L'Alliance du Trèfle souhaite disposer de statistiques globales genrées, par région et discipline ainsi qu'un bilan détaillé pour les travailleurs en situation de handicap.

Les organisations syndicales souhaitent également des informations sur les priorités légales, des précisions sur les recours.

Elles regrettent la parution d'une liste des ACEN sans affectation sans la discipline enseignée, qui s'avère inutile pour les directeurs, l'absence de liste des postes fléchés et des congés formation.

Elles s'inquiètent de la réduction des mobilités.

L'administration indique que le bilan présenté sera complété avant sa présentation au comité technique ministériel sans pouvoir être forcément complet dès la première année.

La liste des ACEN sera publiée avec la discipline.

Elle explique la réduction des mobilités par la bonne saturation des postes de titulaires qui réduit la dynamique de mobilité.

Evolution pour la campagne 2021

L'administration indique que des précisions seront apportées à la note de service :

- précisions des règles de maintien ou de participation à la mobilité des CDI,
- précisions sur les modalités de participation des lauréats de concours interne,
- conditions dans lesquelles seront examinées les candidatures des titulaires sur les postes dont la discipline est différente de celle de recrutement (reconnaissance de double compétence ou prise en compte d'expériences d'enseignement antérieures).



Par ailleurs une fiabilisation des données est en cours :

- transformation des contrats de CDD après 6 ans en CDI plus rapide,
- expertise des emplois qui prennent en compte la situation des CDI dès l'automne,
- amélioration des suivis des départs et des réintégrations.

L'administration procède à une mise en qualité des données RH, à l'amélioration de RenoIRH et à la remise en production de l'application de gestion des postes à la DGER (paralysée en 2019-2020).

Enfin les publications des résultats seront plus explicites :

- limitation à deux publications pour les titulaires et les CDI,
- amélioration des publications en ajoutant la discipline des postes obtenus, le nom des agents maintenus et la date de la seconde publication.

Les organisations syndicales regrettent de ne pas avoir eu ces propositions à l'avance ce qui aurait permis de pouvoir les expertiser en interne.

Calendrier

Pour les enseignants et CPE titulaires et contractuels CDI, le calendrier suivant est prévu :

- 11 janvier 2021 : envoi d'un courriel aux titulaires en affectation provisoire et stagiaires internes devant participer obligatoirement à la campagne
- 14 janvier 2021 : mise en ligne de la note de service
- 5 février 2021 : date limite de candidature
- 15 février 2021 : date limite de signalement des dossiers
- 2 avril 2021 : première publication des résultats
- 30 avril 2021 : deuxième publication des résultats

Pour les enseignants et CPE contractuels CDD, le calendrier suivant est prévu :

- 6 mai 2021 : publication de la note de service
- 20 mai 2021 : date limite de candidature
- 24 juin 2021 : publication des résultats
- 1^{er} juillet 2021 : ouverture du recrutement direct

Les organisations syndicales demandent à avoir communication de la note de service mobilité avant sa publication.

Elles constatent que pour les signalements le calendrier ne prévoit pas la période de « 3 semaines suivant la date de fin de la publication des postes » prévue dans les lignes directrices de gestion. L'administration indique qu'elle vérifiera ce point.

Xavier Maire conclut la réunion en indiquant que le bilan présenté au comité technique ministériel sera davantage détaillé.

Le diaporama sera envoyé aux organisations syndicales qui devront faire parvenir leurs observations avant la fin de l'année civile. Le projet de note de service leur sera adressée quelques jours avant sa publication.

Un accent doit être porté sur la communication.